



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

43^{ème} Rallye Tout Terrain Jean de la Fontaine « Ville de Soissons » Les 18-19-20 mai 2018



PROGRAMME - HORAIRES

Le 14 avril 2018	00 h 00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
Le 7 mai 2018	00 h 00	Clôture des engagements tous Concurrents
Du 17/05 au 18/05/2018		Disponibilité des carnets d'itinéraire
De 8h15 à 18:30		Station Total, 50 bis Av de Château Thierry 02200 Soissons Tel : 03-23-73-27-53
Le 18 mai 2018	16h à 19h30	Vérifications administratives - Place du Mail - Soissons
Le 18 mai 2018	16h15 à 19h45	Vérifications techniques - Place du Mail - Soissons
Le 18 mai 2018	15h00 à 16h00	Vérifications facultatives documents et voitures Place du Mail - Soissons
Le 18 mai 2018	18h30	1ère Réunion du Collège – Salle de la Mutualité Rue Pétriot Labarre- 02200 Soissons
Le 18 mai 2018	20h30	Briefing concurrents - Salle des Fêtes - Mairie de Soissons
Le 18 mai 2018	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau d'affichage - Place du Mail - Soissons
Le 19 mai 2018	9h00	Départ du rallye, sortie parc fermé - Soissons
Le 19 mai 2018	19h26	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé - Soissons
Le 19 mai 2018		Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent Panneau d'affichage - Place du Mail - Soissons
Le 20 mai 2018	8h00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé - Soissons
Le 20 mai 2018	16h39	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé - Soissons
Le 20 mai 2018		Affichage du classement provisoire : Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent Panneau d'affichage - Place du Mail - Soissons
Le 20 mai 2018		Remise des prix sur le Podium Parc Fermé Soissons

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 02 organise les 18-19-20 mai 2018, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Jean De la Fontaine en qualité d'organisateur technique, le 43ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » à Participation Etrangère Autorisé.

43ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 240 en date 27 mars 2018

Comité d'organisation :

Président : LEMIRE Thomas
Vice Président : CARMEL Philippe
Secrétaire : NIVAL Anita
Trésorier : PAPELARD Gérard

Secrétariat pendant le Rallye:

Salle de la Mutualité
Rue Pétrot Labarre- 02200 Soissons
Tel : 03-21-81-47-19

Permanence du rallye :

Salle de la Mutualité
Rue Pétrot Labarre- 02200 Soissons
Tel : 03-21-81-47-19

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	PINSON	Jean-Yves	17694	1101
Président de collège	RIOUX	Dominique	14770	1501
Membre du collège	BLAMPAIN	Yves	197446	0102
"	MISSWALD	Jean	2212	0108
Directeur de course	GRESSIER	Julien	161113	0112
Directeur de course adjoint	LUCAS	Gilbert	12948	1010
Directeur de course adjoint / délégué ES	PICHELIN	Martine	18416	0111
	NARGUET	Annick	1585	0101
"	MISWALD	Anita	5763	0108
Directeur de course ES	POINSENET	Pascal	8910	0203
	COURTIN	Jacques	6233	1504
"	LACHERE	Mickael	58236	0112
Tricolore	LANGLET	François	1559	0102

OTT	LANGLET	Mathieu	122227	0101
Damier	DANIEL	Gilles	2462	0101
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	THILMANY	Régis	110645	0111
"	LEBEAU	Michel	8842	0101
"	DUROU	Hervé	49716	0110
"	COURTIN	Philippe	42190	1504
"	BRAURE	Laurent	196163	0114
"	MAIRE	Jean-Marie	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1010
"	TESNIERE	Michel	125487	1317
Juges de faits et responsable de la publicité	DESCHAMPS	Jean Pierre	5545	0111
Responsable Parc Fermé	PENICHOT	Daniel	14887	1438
Médecin PC	RAYNAUD	Pierre Joseph	157837	0111
Chronométrateur responsable	ROLLET	Julien	223716	0308
Chargé relation presse	LALONDE	Didier	120224	0203

1.2P. ELIGIBILITE

Le **43^{ème} Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A –T3
- Le Trophée Rallye 4x4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B, T2B+
- Le challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B
- Challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV
- Le Championnat de la Ligue Automobile des Hauts de France
- Challenge NK Offroad Racing Series 2018

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives sur le site internet :

www.rallyejeandelafontaine.fr

Vérifications administratives : le 18-05-18 de 16h à 19h30 – Place du Mail - Soissons

Vérifications techniques : le 18-05-18 de 16h15 à 19h45 – Place du Mail - Soissons

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'**original** des licences, permis de conduire et passeport technique.
- Une copie d'un relevé Bancaire ou IBAN ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.

Les vérifications finales seront effectuées : DIESELEC - Av Raymonde Fiolet -02200 Soissons

Taux horaire : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 43ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » doit adresser à l'ASA 02 la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 7 mai 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA 02

32, rue de Montpellier 02220 Ciry-Salsogne

TEL 06-72-08-81-50 / 03-23-82-58-59 MAIL : patrick.poincelet@spdo.fr FAX 03-23-73-19-69

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 euros**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de L'Ecurie Jean de la Fontaine.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3 P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

4.8 P Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 43ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » représente un parcours total 423.2 km, dont 304.4 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 118,80 de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 – Section 1-2-3	- ES 1-4 :	Celles (8.4 km)
	- ES 2-5 :	Acy (10 km)
	- ES 3 :	Chivres-Val (9.2 km)
	- ES 6 :	Celles - Bucy (18.3 km)

- Etape 2 – Section 4-5
- ES 7: Mareuil (9.3 km)
 - ES 8-10 : Fère (9.7 km)
 - ES 9 : Mont Saint Martin (8 km)
 - ES 11: Mareuil – Mont Notre Dame (17.8 km)

Un parc de ravitaillement (usage facultatif) sera mis en place en parallèle de la liaison :

- Après ES de Celles - Bucy
- Avant et après les ES de Mareuil – Mt Saint Martin et Mareuil-Mt Notre Dame

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu : de **08 h à 20 h le jeudi 17 mai 2018**
et de 08 h à 16h le VENDREDI 18 MAI 2018

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le **Vendredi 18 Mai 2018**. Le rendez-vous est face au Centre Culturel - Place du Mail à **Soissons pour 9 h 00**
(Reconnaissance conditionnée par la météo).

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.8P

Le road book sera distribué de 8:15 à 18:30 le jeudi 17 mai 2018
de 8:15 à 16:00 le vendredi 18 mai 2018

Station Total, 50 bis Av de Château Thierry
02200 Soissons Tel : 03-23-73-27-53

Ainsi que les 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les commissaires devront porter un signe distinctif : Chasuble, combinaison...etc

7.5.16P

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.1P

Abandons

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES

Doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, **au PC** dont le numéro de téléphone est :

03-21-81-47-19

7.5.17.2P

Les traceurs (Géolocalisation) sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs

7.6.P Parc Fermé

Les voitures ne disposant pas de porte étanche (Filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1 P : Remise des prix

La remise des prix se déroulera le Dimanche 20 mai 2018 sur le Podium Place Mail 02200 SOISSONS, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

Les chèques de récompenses seront envoyés par la poste ultérieurement.

Prix en espèces (pour un total distribuable de **10 285 €**)

80 équipages partants

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre de partants

Exemple

- * Pour + 100 partants le montant distribué sera égal à la somme indiquée + 20 %
- * Pour + 60 partants le montant distribué sera égal à la somme indiquée - 20%...etc

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	175 €	140 €	105 €	80 €	70 €	60 €	50 €	45 €	725 €
4 Groupes (T1A /T3 confondu) – (T1B) - (T2/T2B et T2B+ confondu) -(SSV) -									
Si au moins 5 partants	390 €	310 €	215 €						3660 €
Si au moins 10 partants				175 €	130 €				1220 €
Si au moins 15 partants						95 €	70 €	45 €	840 €
Classe	Nbre de classes	21							
Si au moins 3 partants	70 €								1 470 €
Si au moins 5 partants		40 €							840 €
Si au moins 7 partants			30 €						630 €
Total									9 385 €
Prime à la participation (825 €)									10 210 €

Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables

Les Prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

PRIME AUX ADHERENTS ECURIE JEAN DE LA FONTAINE

Chaque membre d'équipage (Pilote et/ou copilote) adhérent à l'Ecurie Jean de la Fontaine se verra attribuée une prime de 20€ chacun à condition de figurer sur la liste des admis au départ du 43ème Rallye TT Jean de la Fontaine « Ville de Soissons »

PRIME DE PARTICIPATION (TOTAL 825 €)

Elle est destinée à tous les équipages participant au Rallye JDLF 2018

Cette prime s'entend " Toutes catégories confondues ". Elle n'est attribuée qu'en fonction du classement Scratch dans chaque spéciale concernée comme suit :

Samedi 19 mai 2018

- 54ème de la Spéciale n° 1	75 €
- 42ème de la Spéciale n° 2	75 €
- 35ème de la Spéciale n° 3	75 €
- 32ème de la Spéciale n° 4	75 €
- 29ème de la Spéciale n° 5	75 €
- 32ème de la Spéciale n° 6	75 €

Dimanche 20 mai 2018

- 18ème de la Spéciale n° 7	75 €
- 10ème de la Spéciale n° 8	75 €
- 16ème de la Spéciale n° 9	75 €
- 23ème de la Spéciale n° 10	75 €
- 28ème de la Spéciale n° 11	75 €

Cette prime est conservée en cas d'abandon par la suite.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime, annule l'attribution de celle-ci.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de participation des ES concernées ne seront pas attribuées.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.

COUPES

1 coupe aux 10 premiers du classement du Championnat de France

1 coupe aux 10 premiers du Trophée Rallye 4 x 4

1 coupe aux 10 premiers du Challenge 2 Roues motrices

1 coupe aux 5 premiers SSV

Cette liste n'est pas limitative et d'autres coupes, lots ou prix en espèces pourront être distribués.

Les coupes ne sont pas cumulables